

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2023, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Titulaires présents : 5  
Suppléant présent : 1

Date de la convocation : 2 juin 2023

Publié le : 15 juin 2023

Secrétaire de séance : Pierre VERD

### Etaient présents :

Commune de Charly : M. Michel FOURNIER

Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER  
M. Pierre VERD

Commune de Vernaison : M. Vincenzo URSI

Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN  
M. Jean-Dominique SOTTET

### Etaient excusés :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO  
pouvoir remis à M. Michel FOURNIER

Commune d'Irigny : M. Christophe DARCY  
pouvoir remis à Mme Blandine FREYER

Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD

M. Daniel SEGOUFFIN  
pouvoir remis à M. Vincenzo URSI

**Objet : Affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022**

Nous constatons que le Compte Administratif 2022 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 332 737,13 € constitué par le résultat de l'exercice 2022.
- un excédent d'investissement cumulé de 98 312,50 € constitué par le résultat de l'exercice 2022.

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

155 000 € en report à nouveau sur la section de fonctionnement,

177 737,13 € en réserve au compte 1068.

98 312,50 € en report à nouveau sur la section d'investissement,

**LE COMITE SYNDICAL**

**SUR PROPOSITION DE SA PRESIDENTE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**DECIDE** d'affecter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 comme suit :

- l'excédent de la section de fonctionnement de 332 737,13 € est reporté comme suit :
  - 155 000 € au compte 002 de la section de fonctionnement
  - 177 737,13 € au compte 1068 de la section d'investissement
- l'excédent de la section d'investissement de 98 312,50 € est reporté au compte 001.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus  
Pour extrait certifié conforme,**

**La Présidente,**



**Blandine FREYER**